



CENTRE
HOSPITALIER ESQUIROL
LIMOGES

Direction
15 rue du Dr Marcland
87025 LIMOGES CEDEX

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU
COMITE D'ETHIQUE
DU 30 JANVIER 2007**

Le Comité d'éthique du Centre Hospitalier Esquirol s'est réuni le 30 janvier 2007.

Assistaient à la séance :

Membres du Comité d'Ethique:

Monsieur Antoine PACHECO, Directeur du C.H Esquirol.
Monsieur le Docteur E - Roger LOMBERTIE, Président de la CME du CH Esquirol.
Monsieur le Professeur François BONNAUD, Chef de service au CHU Dupuytren.
Madame Anne Marie JULIA, Directrice Adjointe chargée de la conduite de projets et du développement de la coopération sanitaire et médico-sociale.
Monsieur le Docteur Dominique MALAUZAT, Chef de Service, responsable du Pôle Secteurs 1 et 5 de Psychiatrie- CH Esquirol.
Madame le Docteur M-Michèle BOURRAT, responsable du Pôle "intersecteurs Nord et Sud de Psychiatrie Infanto - Juvénile" – CH Esquirol.
Madame le Docteur A-Marie TRARIEUX, Praticien Hospitalier – Secteur 3- CH Esquirol.
Madame le Docteur Danièle BOURLOT, Praticien Hospitalier – Secteur 3- CH Esquirol.
Madame Catherine LIAUD, Directrice des Soins Infirmiers – CH Esquirol
Madame Anastasia HLADYSZ , Cadre Supérieur de santé – CH Esquirol.
Madame M-Josée SAHEL, Cadre de santé – CH Esquirol.
Madame Sandrine GAILLARD, Infirmière – CH Esquirol.
Monsieur Laurent VIGNAUD, Infirmier – CH Esquirol.
Monsieur Robert COSTANZO, Président de l'UNAFAM.
Madame FRAY, Présidente Départementale de France Alzheimer.
Madame M- France LAROCHE, représentante de l'Association Française des Traumatisés Crâniens.

Membres excusés:

Monsieur le Docteur Pierre VILLEGER, Chef de Service- Intersecteur Régional de Soins aux Toxicomanes – CH Esquirol.
Monsieur le Docteur SOUCHAUD, Praticien Hospitalier, Secteur 5 – CH Esquirol.

Secrétariat assuré par :

Madame M- France BOISSEUIL.

Monsieur le Directeur souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres présents à cette première réunion du Comité d'éthique, qui de part sa composition pluridisciplinaire a vocation à être un espace de débats collectifs ouvert sur les questions éthiques, posées par l'accueil et la prise en charge des patients.

Cette initiative, poursuit **Monsieur PACHECO**, répond aux dispositions du Code de la Santé Publique, lequel précise parmi les missions des établissements de santé définies dans son l'article L 6111.1 : "[...] ils mènent en leur sein une réflexion sur les questions éthiques posées par l'accueil et la prise en charge médicale [...]".

A cet égard, la procédure de certification prévoit, dans son référentiel "Politique et Qualité du management", l'évaluation de la conduite de cette réflexion éthique qui selon la Haute Autorité de la Santé peut faire l'objet de "sollicitations d'avis de comités d'éthique".

Ainsi, et afin de s'inscrire dans cette démarche, l'établissement a décidé de créer un Comité d'Ethique, instance chargée de débattre des nombreuses problématiques éthiques auxquelles peuvent être confrontées les équipes soignantes.

En l'absence de texte réglementaire, et en collaboration avec Monsieur le Président de la CME, une convention constitutive d'un Comité d'éthique transversal au Centre Hospitalier Esquirol a été rédigée, et présentée au sein des instances, afin d'en acter sa création. Ce document a été adressé à chacun de ses membres et sera annexée au présent procès-verbal.

Les dispositions contenues dans cette convention s'inspirent des grands principes émis par le Comité Consultatif National d'Ethique (CCNE) et relatifs à la création et au fonctionnement des comités d'éthique locaux (pluridisciplinarité dans la composition, caractère strictement consultatif des avis rendus...).

Concernant sa composition, mentionne **Monsieur PACHECO**, la convention prévoit parmi ses membres d'une part un magistrat, et d'autre part une personnalité connue pour son intérêt pour les questions éthiques; membres qu'il n'a pas été possible de réunir aujourd'hui. En effet, les magistrats contactés ont dû décliner l'invitation, malgré l'intérêt suscité, en raison de leurs emplois du temps surchargés, et la deuxième personnalité n'ayant pu être trouvée, Monsieur le Directeur sollicite l'ensemble des membres du comité pour la désignation de cette personne.

L'objectif de ce comité, précise **Monsieur PACHECO** ne sera pas de débattre sur les processus organisationnels de l'établissement, mais de mener des réflexions sur des thèmes, voire des situations particulières, afin d'apporter un éclairage ou des éléments de réponses à des questionnements éthiques liés à la pratique des soins.

Afin de définir les axes de travail, Monsieur le Directeur souhaite que puissent être précisées lors de cette séance la méthodologie retenue et les modalités pratiques de fonctionnement du comité.

Méthodologie du Comité :

Trois méthodologies peuvent être envisagées, présente **Monsieur PACHECO**:

- Le comité débat de grands thèmes éthiques connus (soins sous contrainte, liberté d'aller et venir et hospitalisation)
- Le comité est saisi par les équipes de soins de situations particulières posant un problème éthique. Dans cette hypothèse, une information sera à diffuser auprès des personnels de l'établissement les invitant à formuler leur demande en ce sens.
- Le comité engage des questionnements consécutifs à des situations qui ont antérieurement posé un problème d'éthique.

Monsieur le Directeur mentionne qu'il est favorable a priori à une saisine la plus large de ce comité, et en conséquence privilégie le débat à partir des questions posées directement par les équipes de soins. Il est vraisemblable, ajoute-t-il, que les problématiques soulevées recoupent les grands thèmes nationaux cités dans le livre blanc de la Fédération Française de Psychiatrie, et permettent par là même de déboucher sur une réflexion d'ensemble.

Aussi, et afin de recueillir l'avis de chacun des membres, **Monsieur PACHECO** organise un tour de table.

Cette hypothèse de travail à partir des situations cliniques est tout à fait intéressante, observe **Monsieur le Professeur BONNAUD**. Cependant, et compte tenu du nombre et de la diversité des demandes, la mise en place au sein de ce comité d'une fonction de "*filtre*" chargée de classer et de hiérarchiser les requêtes apparaît nécessaire.

Monsieur le Docteur LOMBERTIE souhaite qu'il n'y ait pas confusion quant aux missions de ce comité et considère qu'il s'agit là d'un lieu de réflexion éthique, et non de débat participatif.

De plus, ce comité comme Monsieur le Directeur l'a précisé ne doit pas intervenir sur l'organisation même de l'établissement.

Concernant la notion de "*filtre*" évoquée par Monsieur le Professeur BONNAUD, elle paraît tout à fait essentielle et peut représenter une garantie de bon fonctionnement de cette instance.

Monsieur le Docteur LOMBERTIE, précise que ce comité, une fois saisi, devra pour structurer ses réflexions se référer aux avis émis au plan national par le CCNE.

Au plan local, le comité pourra prendre appui sur les compétences de Monsieur le Professeur BONNAUD et de Monsieur le Docteur MALAUZAT, reconnus pour leurs travaux sur les questions éthiques.

Monsieur COSTANZO mentionne la satisfaction des associations d'usagers d'être invitées aux travaux de ce comité. En effet, ces derniers devraient permettre, à partir de situations concrètes, d'engager une réflexion où tous les points de vue présents s'expriment, et converger ainsi vers une meilleure prise en charge du patient et des attentes des familles.

Madame le Docteur TRARIEUX estime que la proposition de saisine directe par les services de soins introduit une dimension nouvelle, et peut initier, de part la réflexion pluridisciplinaire du comité, une évolution de l'approche philosophique et juridique des professionnels de santé.

Madame SAHEL explique que confrontée en 2006 à une situation délicate pendant plusieurs mois, l'équipe de l'unité qu'elle encadre s'est trouvée en grande difficulté. Ainsi, créer un lieu de concertation, d'échanges de la réflexion dans un cadre pluridisciplinaire, à partir de situations concrètes, représente pour les soignants une aide, et peut être une source de progrès dans les pratiques professionnelles.

Pour éclairer et construire les débats, l'importance de la recherche documentaire doit être soulignée, exprime **Monsieur le Docteur MALAUZAT**, et à cet égard, il attire l'attention des membres du comités sur les sources suivantes :

- le site Internet du CCNE recense et publie l'ensemble de ses avis émis depuis sa création.
- La collection complète des bulletins édités par le CCNE peuvent être consultés au PC1.

Monsieur le Docteur MALAUZAT précise que le comité d'éthique à partir d'éléments documentés doit permettre l'expression de tous les avis.

Ainsi, les travaux du comité d'éthique porteront, conclut **Monsieur PACHECO**, sur les questions éthiques liées à la pratique des soins et posées par tout membre de la communauté hospitalière de l'établissement.

La démarche du comité n'a pas pour objectif d'influer sur les processus organisationnels, mais d'apporter aux professionnels, à partir de situations données dans un contexte particulier, des solutions consensuelles.

Les avis de cette instance feront l'objet d'une diffusion en interne.

Il appartiendra à chaque pôle d'activité de se référer à l'avis ainsi diffusé, et d'en définir les modalités d'adaptation.

Considérant la complexité de certains sujets, et dans le but de mener une réflexion aboutie, le comité se donnera le temps d'instruire, de recueillir les divers avis locaux et nationaux et de laisser s'exprimer l'ensemble de ses membres

La philosophie de ce comité n'est pas de dire la morale ni la vérité, ajoute **Monsieur PACHECO**. Ce comité est un espace de dialogue ouvert où s'exprimeront les valeurs confrontées aux réalités des divers acteurs. Ce comité est un lieu de lumière où toute analyse fera référence à des grands concepts éthiques.

Fonctionnement du Comité

Concernant les modalités de fonctionnement du comité, indique **Monsieur PACHECO**, il s'agit en premier lieu, comme suggéré par Monsieur le Professeur BONNAUD, de créer et de nommer les membres du bureau chargé de filtrer les demandes, c'est-à-dire de recueillir, de procéder à la hiérarchisation et à l'analyse des questions en vue du débat organisé en séance plénière.

Monsieur le Professeur BONNAUD suggère, dans une dynamique d'ouverture, que chaque membre du comité participe à ce bureau, à tour de rôle, tous les deux ou trois mois par exemple.

Cette formule novatrice pourrait permettre à chacun de s'exprimer dans le cadre de cette mission de "filtre" est garantirait par là même une plus grande autonomie de cette instance.

L'ensemble du comité adhère à cette proposition.

Monsieur le Docteur LOMBERTIE propose qu'il soit procédé à la première désignation de ce bureau en précisant que sa composition doit être pluridisciplinaire.

Ainsi, sont nommés membres du bureau:

- Monsieur le Docteur MALAUZAT
- Madame HLADYSZ
- Monsieur COSTANZO
- Madame le Docteur TRARIEUX, qui assurera par ailleurs la réception des questions posées par les professionnels.

Tous les questionnements adressés au comité d'éthique, relève **Monsieur le Docteur MALAUZAT**, y compris ceux qui ne seront pas de sa compétence, feront l'objet d'une réponse, voire d'une réorientation vers l'interlocuteur concerné.

Monsieur PACHECO indique qu'une note de service sera prochainement diffusée au sein de l'établissement informant les personnels de la création, des missions du comité d'éthique ainsi que de ses modalités de saisine telles que définies au cours de cette réunion.

La proposition de réunir le comité d'éthique trois fois par an est acceptée par l'ensemble de ses membres.

Monsieur PACHECO fixe la prochaine réunion dans trois mois, soit courant mai 2007, en précisant que l'horaire sera 18h30, et qu'en conséquence un buffet sera prévu à l'issue de celle-ci.

Monsieur PACHECO remercie les membres de leur participation et clôt les débats à 19h30.